



ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOURSCHEID

1, Schlasswee L-9140 Bourscheid

Tél : 00 352 - 99 03 57 Fax: 00 352 - 90 80 50

Site internet: <http://www.bourscheid.lu>

E-mail : secretariat@bourscheid.lu

IBAN : LU71 1111 0010 2050 0000

BIC : CCPLLULL

IBAN : LU15 0019 3301 0602 8000

BIC : BCEELULL

Réf : Autorisation Protection et Gestion des Eaux

Administration de la Gestion de l'eau

No dossier : EAU/AUT/15/0900

Bourscheid, le 10 août 2018

CERTIFICAT

Conformément à l'article 24 §2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Grande Région no. EAU/AUT/15/0900 du 2 août 2018, Purelux S.A. a obtenu l'autorisation pour la transformation du camping « Buurschtermillen » en zone à risque d'inondation du cours d'eau « Sûre » à Bourscheid-Moulin.

Le public pourra prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 25 de la prédite loi, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de forclusion dans le délai de quarante jours, à dater du jour de la notification de la décision.

Le recours est également ouvert aux associations agréées en application de l'article 69 de la loi mentionnée au-dessus. Pour les recours portant une décision concernant une demande d'autorisation conformément à l'article 23 de la-dite loi, ces associations sont réputées avoir un intérêt personnel.

La Bourgmestre, Annie Nickels-Theis

Le Secrétaire, Alain Weber

